

# *Implantation du PSI Jeunesse Montérégie*

CSSS

Établissements régionaux

Partenaires intersectoriels

ADRLSSS de la Montérégie



# PSI Jeunesse

Une démarche typiquement montréalaise,  
commandée par les besoins de la  
clientèle, par la loi LSSSS et le projet de  
loi 83

*En évolution depuis l'an 2000*



# Historique

- 2000-2001 1<sup>er</sup> cadre de référence élaboré avec divers partenaires du réseau et de l'intersectoriel :
  - les CLSC, le CJM, les centres de réadaptation en déficience intellectuelle, en déficience physique, en dépendances, l'Hôpital Charles LeMoyne, le ministère de l'Éducation, le bureau de consultation jeunesse



# Historique

- 2002-2004
  - Implantation graduelle dans 12 territoires de CLSC
  - Mise à jour de la formation
  - Création d'un bassin important de cliniciens experts et soutien apporté
  - Mise en place de structures locales de concertation
  - Mise en place d'une première équipe d'intervention jeunesse



# Historique

- 2004-2005
  - Révision du cadre de référence
  - Mise à jour de la formation
  - Mise en place d'une équipe régionale de formateurs
  - Développement de matériel pour cliniciens experts



# Historique

- 2004-2005 (suite)
  - Développement du concept de la journée de sensibilisation au niveau local
  - Adoption du cadre de référence par le conseil d'administration de l'Agence
  - Lancement du PSI Jeunesse révisé



# Historique

- 2005-2006
- Poursuite de l'implantation
  - par les 11 réseaux locaux
    - soutenus
  - par une équipe de formateurs chevronnée
  - et par l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie



# PSI Jeunesse

L'enfant, le jeune et sa famille  
au **COEUR** du PSI  
et engagés dans le processus PSI





# PSI Jeunesse

Les valeurs en présence :

- Le jeune : une personne à part entière
- La famille : 1<sup>er</sup> milieu de développement des enfants
- La continuité, la qualité et la complémentarité des interventions



# Les principes

- La participation active du jeune et de ses parents
- Une évaluation basée sur les besoins et stades de développement du jeune et sur ses compétences, ses ressources et celles de ses parents
- Des objectifs axés sur la participation et l'intégration sociale



# Les principes

- La contribution des ressources de la famille, du milieu et de la communauté
- Le partenariat autour du jeune et de sa famille



# PSI : une définition

« Un outil de planification, de coordination et d'intégration de services individualisés visant globalement **à donner un sens**, une direction à la personne et à son milieu, dans le cheminement de ses actions, des actions des intervenants, des programmes, des établissements et des divers organismes, tout en tenant compte du contexte culturel et légal »



# Le PSI : un OUTIL précieux

- Qui permet au jeune et à sa famille de participer aux décisions qui les concernent
- Qui contribue à ajuster les services
- Qui permet la concertation et la coordination des services
- Qui permet de partager les responsabilités



# PSI Jeunesse

**Le partenariat**

**La coopération**

**La coordination**

essentiels à l'implantation du PSI  
Jeunesse en Montérégie



# Les partenaires concernés

- Tous les partenaires qui oeuvrent auprès des enfants et des jeunes tels :
  - Les organismes communautaires
  - Les centres de la petite enfance
  - Le réseau scolaire
  - Le réseau de la santé et des services sociaux
  - La justice et l'emploi



# Qui peut demander un PSI?

- Le jeune et sa famille
- L'intervenant demandeur qui constate que l'étendue et la complexité des besoins du jeune et de sa famille dépassent la compétence de son établissement et que la complexité des besoins nécessite l'apport d'autres partenaires. Il initie la démarche en utilisant les mécanismes définis par son réseau local





# PSI Jeunesse

Un processus clinique éprouvé et  
partagé

*qui implique le*

**jeune et sa famille**

*entourés de*

**différents partenaires**



# Processus clinique en 3 étapes

- Avant le PSI
- Élaboration du PSI avec le jeune et sa famille
- Étapes d'application du PSI



# Processus clinique avant le PSI

- Envisager la possibilité du PSI si :
  - **plus d'un établissement** est impliqué
  - c'est une intervention à **durée prolongée et/ou complexe**
  - **l'autorisation** du jeune et de sa famille est obtenue

*Au besoin, motiver le jeune et sa famille à l'utilisation du PSI*



# Processus d'élaboration d'un PSI auprès du jeune et de sa famille

## ÉTAPES

### Étapes préalables au PSI

#### Demande de services

Envisager avec le jeune et sa famille la possibilité d'un PSI, si

- plus d'un établissement
- intervention à durée prolongée et/ou complexe

Obtenir l'autorisation du jeune, de sa famille ou de son représentant pour l'échange d'informations dans le cadre de leur PSI.

Si oui

**Demande d'élaboration d'un PSI**

Si non

**Objectifs du Plan d'intervention PI**

**Révision du PI**

**Fin de l'intervention**

## PERSONNES IMPLIQUÉES (rôles)

**Jeune et famille  
Intervenant demandeur**



# Processus clinique

Élaboration du PSI avec le jeune et sa famille (langage commun) :

- Rencontre d'élaboration du PSI
- Analyse commune de la demande de services
- Analyse et priorisation des besoins



# Processus clinique

Élaboration du PSI avec le jeune et sa famille (suite) :

- Objectif général
- Conditions d'intervention
- Stratégies d'intervention
- Objectifs spécifiques du PSI : C-SMART



# Processus d'élaboration d'un PSI auprès du jeune et de sa famille

## Élaboration du PSI avec le jeune et sa famille

**Rencontre d'élaboration du PSI**  
Objectif général commun

**Analyse commune de la demande de services**  
(Contexte de vie, cadre légal et attentes)

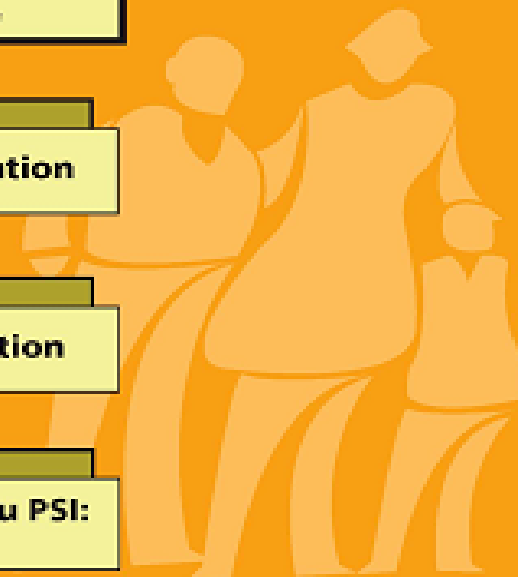
**Analyse et priorisation des besoins**  
(Motif clinique)

**Objectif général**  
en lien avec le besoin du jeune

**Conditions d'intervention**

**Stratégies d'intervention**

**Objectifs spécifiques du PSI:  
C-SMART**



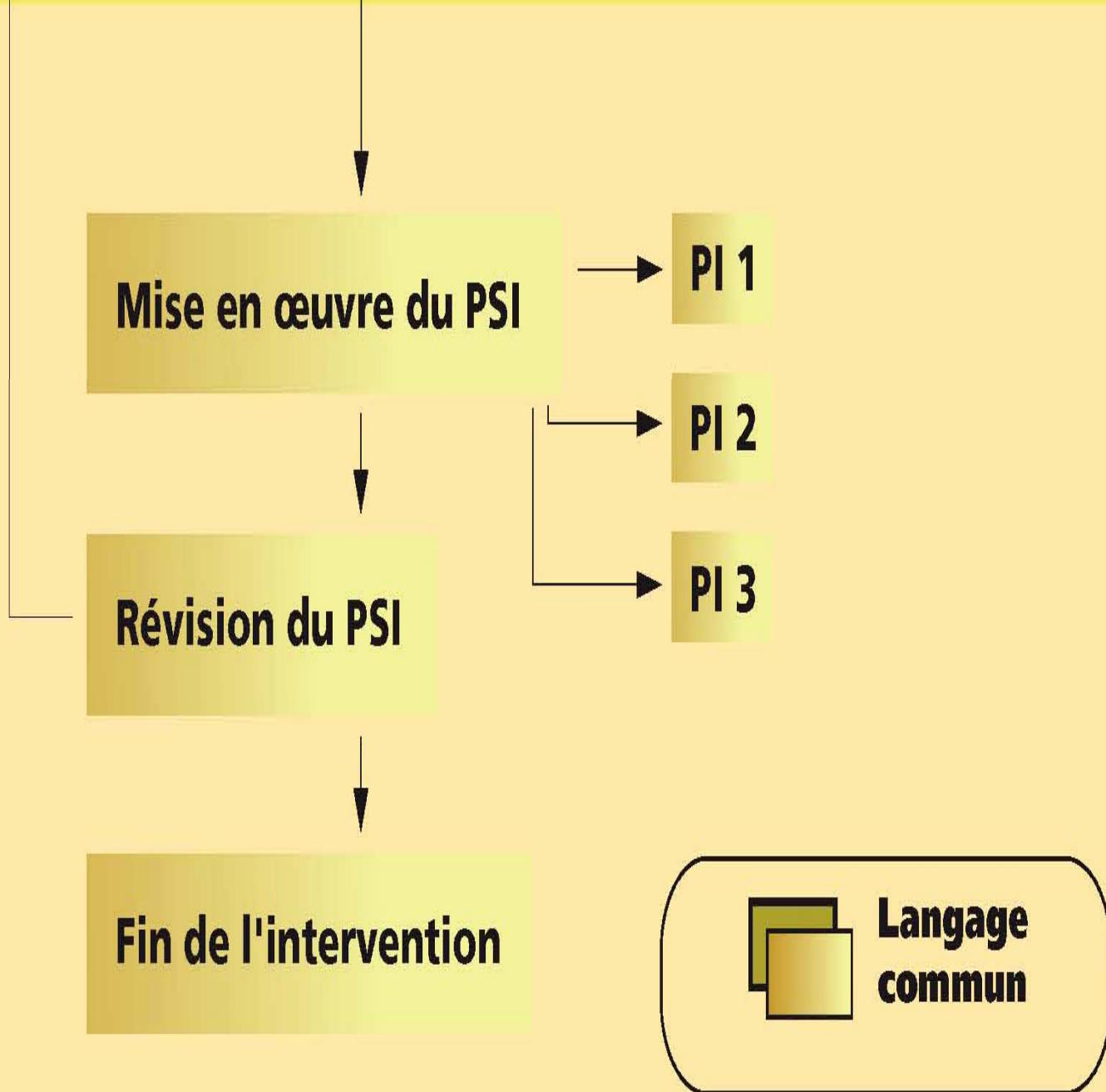
# Processus Clinique: Application du PSI

- Mise en œuvre du PSI avec les plans d'intervention appropriés
- Révision du PSI
- Fin de l'intervention





# Application du PSI



# PSI Jeunesse

Un processus opérationnel  
en évolution  
avec la mise en place des 11 CSSS  
en Montérégie, des réseaux locaux  
et leur imputabilité



# Processus opérationnel

« Qu'il s'agisse de première, de deuxième ou de troisième ligne, c'est à partir du **centre de santé et de services sociaux** que se coordonnera l'accès aux services bien décrit dans le projet clinique, ce qui simplifiera de beaucoup les choses aux citoyennes et aux citoyens »



# Processus opérationnel

- **Rôle des acteurs**
- **Le jeune et sa famille**
  - veut ou doit changer une situation
  - participe activement à l'élaboration, à l'actualisation et à la révision du PSI
  - informe le coordonnateur du PSI lors de changement
  - connaît ses droits et obligations



# Processus opérationnel

- **Rôle des acteurs : soutien clinique au jeune et à sa famille**
  - Intervenant demandeur
  - Intervenants collaborateurs au PSI
  - Coordonnateur du PSI
  - Clinicien expert

*(une personne peut jouer plus d'un rôle, mais chaque rôle est important)*



# Processus opérationnel

- Qui coordonne le PSI?
  - De façon générale le PSI est coordonné par un intervenant du réseau de la santé et des services sociaux (CSSS ou établissement régional) soutenu par un clinicien expert et des mécanismes locaux



# Processus opérationnel

- Quel est le rôle du clinicien expert?
- Le clinicien expert est le porteur de la démarche clinique à laquelle il est habilité. Il soutient cliniquement le coordonnateur PSI ou l'intervenant demandeur du PSI puisqu'il est un intervenant qui maîtrise bien le processus et les instruments cliniques. Il est une référence précieuse et joue un rôle de leadership clinique



# Processus opérationnel

- **Rôle des acteurs : soutien organisationnel**
  - Les directions d'établissements et organismes
  - Le responsable du PSI dans le réseau local
  - Le mécanisme local mis en place et connu des partenaires intersectoriels
  - Le gestionnaire responsable du PSI dans son établissement
  - Le supérieur immédiat des intervenants





# Soutien régional

- Soutenir la mise en place dans les réseaux locaux
- Outiller les réseaux locaux
- Favoriser un partenariat étroit avec les ministères de l'Éducation, des Loisirs et des Sports, de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, les CSSS, les établissements régionaux et le réseau communautaire



# Étapes d'implantation au niveau local

- Nomination du responsable du PSI dans le réseau local de services issu du CSSS
- Nomination du gestionnaire responsable de l'implantation du PSI dans l'établissement ou l'organisation
- Mise en place d'une structure de concertation locale avec les partenaires du réseau local de services et les partenaires intersectoriels par le responsable désigné dans le RLS



# Étapes d'implantation au niveau local

- Nomination des cliniciens experts porteurs de la démarche clinique
- Journée de sensibilisation et appropriation de la démarche PSI au niveau local pour l'ensemble des partenaires concernés
- Formation des cliniciens experts
- Monitoring, suivis et ajustements au niveau local



# Implantation du PSI

Une volonté partagée par tous les établissements du réseau :

- Le PSI inscrit dans les ententes de gestion des
  - 11 CSSS
  - 8 établissements régionaux de la Montérégie



# Conclusion

- Un nouvel engagement envers le jeune et sa famille dès le début du processus
- Une volonté indéfectible de travailler en partenariat avec nos vis-à-vis intersectoriels
- Un engagement organisationnel renouvelé
- Le processus clinique avancé comme fondement du PSI



# Conclusion

- Un savoir et une vision commune partagée du processus clinique
- Une implantation intégrée dans tous les continuums d'interventions liés aux enfants, aux jeunes et leur famille
- Une formation encore plus adaptée à la réalité et découlant des succès connus sur tout le territoire de la Montérégie



*Bonne continuation  
de l'implantation  
du PSI Jeunesse  
en Montérégie*

